

Plus de transparence pour sauver le système de santé français

A peine un an après la révélation du scandale du Médiateur, les députés examinent cette semaine le projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire et des produits de santé. En voici les principaux axes...

Avec Nathalie Hutter-Lardeau

Cette semaine, un projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire et des produits de santé, est présenté à l'Assemblée. Ce texte est l'aboutissement des réflexions menées, avec les acteurs des produits de santé, essentiellement dans le cadre des Assises du médicament, suite à l'affaire du Médiateur. **Son objectif est de réformer le système de sécurité sanitaire des produits de santé, afin de mieux "concilier sécurité des patients et accès au progrès thérapeutique".**

Articulée autour de trois piliers fondamentaux que sont la lutte contre les conflits d'intérêt, la sécurisation du parcours du médicament avec un doute qui doit bénéficier systématiquement au patient, ainsi que l'information du patient et une meilleure formation des professionnels de santé, **cette réforme s'inscrit dans une démarche de transparence totale** avec comme objectif de redonner confiance aux Français dans leurs système de santé.

Au revoir l'Afssaps, bonjour l'ANSM !

Parmi les principales mesures, la naissance de l'Agence de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) qui remplacera l'Afssaps (agence de française de sécurité sanitaire des produits de santé), le renforcement de la pharmacovigilance avec notamment un suivi du médicament tout au long de sa vie et également des études supplémentaires de sécurité et d'efficacité post-autorisation, la création d'un portail public du médicament accessible à tout public et un encadrement renforcé des publicités. Les professionnels de santé verront leur connaissance du médicament et de la pharmacovigilance renforcée lors des formations initiales et ensuite au cours de la formation continue.

Le chantier est en marche puisque l'Afssaps doit publier cette semaine une nouvelle présentation de la liste des médicaments sous surveillance, dont neuf sont d'ores et déjà suspendus et 56 autres demeurent sous surveillance dont la moitié sont particulièrement sur la sellette, du fait d'effets secondaires graves observés. Sans compter les études à paraître sur les effets possibles de certains anxiolytiques et somnifères sur le risque d'apparition d'Alzheimer.

Le projet est ambitieux, certes, et même indispensable, et aura pour mérite de remettre à plat le système de sécurité des médicaments. Mais sera-t-il à la hauteur des enjeux de santé publique ? Dans un pays champion du monde de la consommation de médicaments, une politique de prévention santé globale, incluant nutrition, environnement ou activité physique est plus que jamais d'actualité.